



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accès au permis de conduire et à ses aides

Question écrite n° 7016

Texte de la question

M. Matthieu Bloch attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les difficultés persistantes d'accès au permis de conduire pour les jeunes et sur la nécessité d'une réforme des modalités de formation et des dispositifs d'accompagnement existants. Il apparaît que la durée minimale réglementaire de formation pratique à la conduite, actuellement fixée à vingt heures, ne reflète pas la réalité des besoins pédagogiques des candidats. En pratique, la majorité d'entre eux requiert un volume d'enseignement plus conséquent, estimé en moyenne à trente-cinq heures, afin de se présenter à l'examen dans des conditions raisonnables de réussite. Cette inadéquation engendre de nombreuses difficultés : d'une part, elle conduit à des échecs à l'épreuve pratique, avec pour corollaire des frais supplémentaires pour les candidats contraints de se représenter ; d'autre part, elle peut inciter certains jeunes à prendre le volant sans permis, même si cela n'est en rien excusable, exposant ainsi l'ensemble des usagers à des risques accrus d'accidents. En outre, les délais d'accès à l'examen du permis de conduire se trouvent allongés en raison d'un nombre insuffisant d'inspecteurs, notamment dans certains territoires ruraux, accentuant les inégalités d'accès à la mobilité. Ces délais peuvent, de surcroît, avoir des effets particulièrement pénalisants sur l'insertion professionnelle des jeunes, pour lesquels la détention du permis constitue souvent un préalable indispensable à l'exercice d'une activité professionnelle. Par ailleurs, il souhaite appeler son attention sur les conditions d'attribution de l'aide de 500 euros destinée aux apprentis engagés dans un parcours vers le permis de conduire. À ce jour, cette aide reste conditionnée à l'âge de 18 ans, alors même que l'âge légal pour se présenter à l'examen a été abaissé à 17 ans. Cette incohérence prive un certain nombre de jeunes de ce soutien au moment même où ils en ont le plus besoin. Dans cette perspective, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage une revalorisation du nombre minimal d'heures obligatoires de conduite, ainsi qu'un ajustement des critères d'éligibilité à l'aide financière susmentionnée, afin de mieux répondre aux enjeux de sécurité routière, d'égalité d'accès à la mobilité et de soutien à l'insertion des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Bloch](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - UDR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7016

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mai 2025](#), page 3813